



Note aux étudiants de l'ENGEES

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Assistance rapatriement

L'ENGEES a souscrit une assurance responsabilité civile aux personnes auprès de la MAIF qui comprend notamment une garantie "Assistance-rapatriement" couvrant les étudiants en cas d'accident ou de maladie grave survenant à plus de 50 km de leur domicile en France mais également à l'étranger.

A cet effet, les étudiants inscrits à l'école bénéficient des prestations d'INTER MUTUELLES ASSISTANCE 24H/24(IMA) appel gratuit de France au 0800 75 75 75 - de l'étranger au 33 5 49 75 75 75 indiquer le n° de sociétaire MAIF - 213 4159 B

Consultez le site : <http://www.ima.tm.fr/>

Strasbourg, le 25 avril 2005

Le Directeur,

Claude BERNHARD